

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2020

Date d'affichage du CR : 20 novembre 2020

Etaient présents : Etienne BEZANÇON, Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

Représentés : Romaric BATTISTELI donne pouvoir à Mathieu CERVEAU

Secrétaire de séance : Françoise MALAQUIN

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 21 septembre 2020 ; Aménagement de la place de l'église : choix de l'entreprise et plan de financement ; Révision du Plan Communal de Sauvegarde ; Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs ; Stérilisation des chats errants : campagne 2021 ; Rapport commission Fêtes et cérémonies ; Informations et questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Participation aux frais de restauration scolaire de Noyers-sur-Serein.

Approbation du compte-rendu du 21 septembre 2020 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Aménagement de la place de l'église : choix de l'entreprise et plan de financement

Délibération n°42/2020 :

Vu la délibération n°1/2020 par laquelle la commune a confié la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'église à Urban Ingénierie.

Après consultation auprès des entreprises, suite au projet établi par la société Urban Ingénierie, 3 entreprises ont répondu.

Vu l'analyse des offres faite par le cabinet d'étude,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Retient** le devis de l'entreprise ID VERDE d'un montant de 72 677,25 €_{HT}.
- **Accepte** de lancer l'opération d'aménagement de la place de l'église pour un montant global de 84 392,00 €_{HT}, soit 72 677,00 €_{HT} pour les travaux et 11 715 €_{HT} pour l'étude.
- **Décide** d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2021 c/ 2135 et c/ 2031.
- **Sollicite** une subvention de 40 % du montant_{HT} au titre de la DETR
- **Sollicite** une subvention de 40 % du montant_{HT} auprès du Conseil Régional
- **Etablit** le plan prévisionnel de financement suivant :

- Subvention DETR	33 756 €
- Subvention Conseil Régional	33 756 €
- Part communale : fonds libres	16 878 € _{HT}

2. Révision du Plan Communal de Sauvegarde

Délibération n°46/2020 :

Le Maire rappelle les grands principes du fonctionnement du PCS mis en place à Poilly. Il convient de distribuer les missions à chaque conseiller municipal volontaire, selon les disponibilités et compétences de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** de réviser le Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM.
- **Désigne** les responsables nécessaires au bon fonctionnement du Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde modifié et le DICRIM seront adressés à la Préfecture.

Le Maire propose d'organiser, pour chaque mission principale, une petite mise en situation, afin de vérifier que tout fonctionne.

3. Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

Délibération n°43/2020 :

Le Maire expose que la loi ALUR prévoit que des communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme, le deviennent de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes, soit le 1^{er} janvier 2021.

Ce transfert peut toutefois être refusé si une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale et inversement) s'y oppose entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment son article 136,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L5211-17 et L5214-16,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant la pertinence de conserver le pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme à l'échelon communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **S'oppose** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

4. Stérilisation des chats errants : campagne 2021

Délibération n°44/2020 :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un partenariat entre la municipalité et la Fondation 30 millions d'Amis a permis de poursuivre les campagnes de capture et stérilisation des chats errants sur le territoire communal. La Fondation subventionne 50% des bons achetés.

Les membres du conseil reconnaissent que les opérations menées jusqu'à présent ont permis de diminuer considérablement la surpopulation des chats et qu'il serait judicieux de continuer cette campagne de stérilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** de participer à la stérilisation de 2 chats pour l'année 2021.

5. Rapport commission Fêtes et cérémonies

Sapins : Comme l'an dernier, achat de 30 sapins, placés en groupe de 2 dans tous les quartiers de Poilly. Françoise gère la fabrication des décorations, avec les bénévoles disponibles.

Passage du père-noël pour les enfants : Les rassemblements étant interdits jusqu'à nouvel ordre, il est prévu que le Père Noël passe distribuer des cadeaux aux enfants dans leur maison.

Cadeaux aux anciens : Un geste d'attention sera fait pour nos anciens de +80 ans présents sur Poilly et maisons de retraite à proximité pendant cette fin d'année si particulière, qui impose tant de restrictions des rapports humains et sociaux. Un colis gourmand (valeur moyenne 20 €) leur sera distribué.

Fleurissement décors st Vincent : Achat de passiflores, chèvrefeuille ou bignonnes, aux tons verts et jaunes. Il est proposé qu'un banc soit placé à côté, tourné vers la rivière. L'idée est retenue. Patrick propose de faire don à la commune d'un banc.

Cérémonie du souvenir : Une gerbe sera déposée au monument aux morts le 11 novembre.

Bulletin municipal : Gaëlle et Hélène travaillent sur le bulletin, qui sera distribué courant janvier prochain.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la commission fêtes et cérémonies.

6. Participation aux frais de restauration scolaire de Noyers-sur-Serein

Délibération n°45/2020 :

La communauté de communes du Serein sollicite la participation de la commune de Poilly aux frais de restauration scolaire des enfants scolarisés à l'école de Noyers.

Le Conseil Municipal souligne le fait que cette participation, si elle était retenue, serait à appliquer, par souci d'équité, à tous les enfants scolarisés de la commune ; cela engendrerait un coût trop élevé pour notre budget Scolarité, qui est déjà lourdement impacté par de fortes augmentations depuis la fermeture de notre école, et du fait de l'arrivée récente de nombreux enfants dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Refuse** de participer aux frais de restauration scolaire de Noyers-sur-Serein.

Informations et questions diverses :

- Arrosage fleurs** : La commune a décidé d'acheter 2 cuves d'occasion pour récupérer les eaux de pluie de 5.000 litres chacune, afin de pouvoir arroser les fleurs de la commune de façon économique et écologique sans subir les interdictions liées aux sécheresses.
- Bac de tri sélectif** : Du fait des perturbations d'approvisionnement liées au contexte sanitaire, la distribution des bacs individuels de tri est reportée à la mi-janvier.
- Foyer communal** : des travaux de réaménagement du bar du foyer communal sont prévus pendant cet hiver.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22 h 50.